



CONSEIL COMMUNAL  
YVORNE

**Procès-verbal de la séance  
du Conseil communal d'Yverne  
du 6 février 2020 à 20 heures**

**Présents :** Aepli Serge, Allenbach Tania, Barbay Alain, Bernasconi Christian, Conus Marc André, Crot Jean-Louis, Deladoey Frédéric, Dervey Nicolas, Engel Oriane, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Hüttenmoser Marc, Kohli Charles-Henri, Maret Jean-Daniel, Minod Ludovic, Morier Yves, Nicolier Danielle, Perret Alexandra, Polzer Zuzarte Annette, Roux Sébastien, Stalder Guy, Suardet Martin, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Wichser Martin

**Excusés :** Ansermoz Jean-Luc, Benassi Marco, Bernasconi Yschelle, Blanc Pierre-Alain, Bournoud Claude André, Isoz Maxime, Lüthi François, Merli Raphaël, Turrian Sébastien

**Absent :** -

M. le Président Christian Bernasconi, ouvre la 25<sup>e</sup> séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore. Sont également présents : M. Francis Müller, huissier, et Mme Christelle Détraz Jaquerod, secrétaire du Conseil.

### **1. Appel**

Il ressort de cet appel que : 26 Conseillers sont présents et 9 se sont excusés. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### **2. Lecture de l'ordre du jour**

M. le Président Christian Bernasconi lit l'**ordre du jour** qui n'appelle aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **3. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2019**

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité** des membres présents avec remerciements à la secrétaire.

#### **4. Rapports sur le préavis municipal 10-2019**

##### **Demande de crédit pour la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit « les Combes » et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers-Morey**

#### **a. Rapport de la Commission ad hoc**

Au nom de la Commission ad hoc, M. le Conseiller Marc Hüttenmoser lit le rapport établi suite à l'étude de ce préavis.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION CONCERNANT LE PREAVIS 10/2019 :**

##### **Demande de crédit pour la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit « Les Combes » et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers-Morey**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette commission formée de Messieurs Marc Hüttenmoser, Claude-André Bournoud et Yves Morier s'est réunie le mardi 14 janvier 2020 à la Grappe.

Nous avons invité à participer le municipal Monsieur Eric Minod. Nous tenons à adresser nos remerciements à Monsieur Eric Minod pour sa disponibilité et surtout ses explications précises avec compétence pour répondre à toutes nos questions.

Il nous a organisé une visite des lieux avant la séance. Nous pouvons remarquer que le réservoir de Vers-Morey n'est plus d'actualité et doit être changé au plus vite. L'état du matériel et son emplacement deviennent critique à l'utilisation.

La réparation de la chambre réductrice de pression d'eau de Vers-Morey serait un mauvais investissement pour l'avenir. Mieux vaut procéder aux travaux proposés qui sont de construire une nouvelle chambre réductrice de pression d'eau et, en plus, ces travaux font partie du plan directeur (PDDE).

Le changement du lieu pour la chambre réductrice de pression d'eau est stratégique. Son altitude de 510 mètres donne une compatibilité avec le réservoir de Plantour à Aigle.

Visiblement l'amortissement est prévu sur une trentaine d'année. Ceci est une normalité dans les investissements pour la distribution d'eau.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions du préavis municipal 10-2019, à savoir :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 138'000.00 pour financer la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit « Les Combes » et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers Morey,
2. d'amortir cette dépense par un prélèvement de CHF 38'000.00 sur le compte 9280.81 Fonds de réserve captages eaux,
3. d'amortir le solde de CHF 100'000.00 sur 25 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 138'000.00 au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Conseiller Marc Hüttenmoser pour la lecture de ce rapport ainsi que toute la Commission ad hoc pour le travail nécessaire à sa rédaction.

**b. Rapport de la Commission des finances**

Au nom de la Commission des finances, M. le Conseiller Charles-Henri Kohli lit le rapport établi suite à l'étude de ce préavis.

**Rapport de la commission des finances sur le Préavis no 10-2019, « demande de crédit pour la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit « Les Combes » et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers Morey »**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madame Suzanne Wagner, de Messieurs Jean-Louis Crot, Stéphane Verdon, Frédéric Deladoey et du rapporteur soussigné s'est réunie le 20 janvier 2020. La commission a décidé de demander par courrier électronique à la municipalité des renseignements complémentaires. Nous avons pu obtenir rapidement des réponses à nos questions et nous tenons à remercier la municipalité de sa disponibilité.

Les coûts des travaux pour la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression et démolition de la chambre coupe-pression de Vers Morey selon le devis se montent à CHF 138'000.- (TTC) et une subvention de CHF 27'000.- devrait être obtenue.

Les frais d'exploitation selon le contrat d'entretien sont estimés à CHF 900.- par année.

Les conséquences du projet sur le budget de fonctionnement s'élèvent à CHF 6400.- la première année et décroît de 100.- sur les 2 années suivantes financées par les recettes affectées.

La municipalité a privilégié un volume de prélèvement dans le fonds 9280.81 de CHF 38'000.- afin de pouvoir s'assurer qu'il puisse être en tout temps couvert, ce qui est le cas pour ce montant représentant à peine le quart du crédit sollicité. La réserve doit pouvoir selon le principe de la « couverture des frais à moyen terme » compenser d'éventuels excédents de charges.

La période d'amortissement de 25 ans correspond à la durée généralement retenue pour l'amortissement de réseau de distribution d'eau potable.

La mise en œuvre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) prévoit des investissements de l'ordre de CHF 8'000'000.- sur la durée d'une génération. L'amortissement sur 25 ans des seules charges financières liées à la modernisation du réseau d'eau à très court terme (2020-2022), après utilisation intégrale du fonds de réserve, pourrait impliquer une augmentation de prix de l'ordre de 35 centimes/m<sup>3</sup>. Ce chiffre est indicatif puisqu'il ne tient pas compte de la situation actuellement déficitaire du chapitre 81 ni d'une éventuelle modification du mode de perception. Les barèmes retenus devront être préalablement soumis à la Surveillance des prix.

En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- 1) d'accorder à ta Municipalité un crédit de CHF 138'000.- pour financer la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit "Les Combes" et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers Morey,
- 2) d'amortir cette dépense par un prélèvement de CHF 38'000.- sur le compte 9280.81 Fonds de réserve captages eaux,
- 3) d'amortir le solde de CHF 100'000.- sur 25 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
- 4) d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 138'000.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établis en Suisse et présentant de solides garanties financières.

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Conseiller Charles-Henri Kohli pour la lecture de ce rapport ainsi que toute la commission pour le travail effectué. Il demande à la Municipalité si elle souhaite ajouter quelque chose au rapport ce à quoi cette dernière répond par la négative.

M. le Président ouvre la discussion puis, en l'absence de question ou remarque, **la clôt**.

M. le Président lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 10-2019, soit :

<b>LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE</b>	
Vu	le préavis municipal no 10-2019 concernant la demande de crédit pour la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit « Les Combes » et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers Morey,
Où	les rapports des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
<b>d é c i d e</b>	
1)	d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 138'000.00 pour financer la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit « Les Combes » et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers Morey,
2)	d'amortir cette dépense par un prélèvement de CHF 38'000.00 sur le compte 9280.81 Fonds de réserve captages eaux,
3)	d'amortir le solde de CHF 100'000.00 sur 25 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
4)	d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 138'000.00 au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.**

## **5. Communications du bureau**

M. le Président Christian Bernasconi informe l'Assemblée de la démission avec effet immédiat de M. le Conseiller Pierre-Alain Blanc. Sa lettre est lue au Conseil.

M. le Président Christian Bernasconi indique qu'une séance d'information sur le fonctionnement du Conseil communal a eu lieu lundi 3 février dernier. Faisant suite à une demande de la Commission de gestion, cette soirée a été organisée à l'attention des Commissions de surveillance ainsi que du bureau. La présentation a été menée par M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaz et supervisée par M<sup>mes</sup> Patricia Dominique Lachat, Préfète, et Amélie Ramoni-Perret, juriste au Service des communes et du logement. Le but principal était de rappeler les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Très participatives, les personnes présentes ont pu poser de nombreuses questions. Afin de discuter de la mise en pratique des propositions faites, le bureau élargi (Bureau, Présidents de partis, Chefs de groupe) s'est réuni ce jour. Si certaines modifications peuvent être faites dans l'immédiat, d'autres nécessitent une analyse plus profonde : dépôt des préavis, fonctionnement et indemnisation des commissions, modification du règlement du Conseil. Les Conseillers intéressés peuvent s'annoncer auprès du Président.

Pour terminer, M. le Président recommande de participer activement aux nombreuses manifestations organisées par les sociétés locales qui font vivre notre village. Il rappelle que le calendrier est disponible sur le site du Cartel et que, samedi 15 février prochain, aura lieu le match aux cartes.

## 6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Eric Minod indique que le sol sur lequel sont situés les restoroutes est pollué par des hydrocarbures. La société Eni doit dépolluer le site pour que la terre souillée soit éliminée dans des décharges spécialisées et remplacée par de la bonne terre. Les travaux devraient durer environ 10 semaines et débiter à la mi-octobre 2020.

M. le Syndic Edouard Chollet informe l'Assemblée qu'il a déposé, au nom de la Municipalité, plainte pénale pour dommage à la propriété et atteinte à la paix des morts à la suite de la découverte de déprédations commises au cimetière. Quelques stèles ont été renversées et divers ornements en pierre cassés sur des tombes situées sur la gauche de l'allée principale, soit les plus anciennes. Compte-tenu du poids des monuments, ces dégâts paraissent incompatibles avec le vent ou le temps qui passe ; ce d'autant que des traces récentes d'outils ont été relevées sur les pierres en question. Aucune information sur la date du méfait, le choix des tombes dégradées et les motivations du/des auteur/s n'est connue à ce jour. Dans la mesure du possible, les familles seront informées et les réparations seront effectuées au plus vite.

## 7. Divers et propositions individuelles

Mme la Conseillère Danielle Nicollier questionne sur l'état d'avancement du projet lié aux travaux d'éclairage du Boulevard. Elle souhaite, plus particulièrement, connaître des éléments en lien avec la sécurité, la consommation d'électricité et l'éventuelle pollution lumineuse.

- M. le Municipal Michel Weibel indique que les devis sont maintenant rentrés. Une discussion a eu lieu avec la Commune d'Aigle qui est d'accord de faire le même éclairage pour leur partie. Un préavis devrait être présenté lors du prochain Conseil.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann indique que, si les enfants du village ont la chance d'avoir un abribus pour les protéger des intempéries, il n'en est rien sur Versvey. Il demande si cela est prévu prochainement.

- M. le Syndic Edouard Chollet indique que ce sujet a été abordé dans les discussions au sein de la Municipalité.
- Mme la Municipale Isabelle Derégis confirme qu'un projet va être élaboré. L'idée est d'installer un abribus à Versvey et de le combiner avec le remplacement du panneau d'affichage qui est vétuste.
- M. le Municipal Michel Weibel complète en indiquant que le couvert à vélos situé derrière le collège de Versvey sera réhabilité prochainement.

Mme la Conseillère Alexandra Perret demande où en est le dossier d'assainissement du réseau d'eau potable. Elle indique que, l'an passé, les citoyens de Versvey ont reçu une information de la Commune que l'eau n'était plus potable. Afin de pouvoir rassurer les habitants, elle souhaite savoir si le problème est résolu de manière définitive ou si des contrôles sont effectués régulièrement afin de garantir la qualité de l'eau.

- M. le Municipal Eric Minod indique que, en réaction aux deux pollutions survenues sur le réseau d'eau de Versvey, la Municipalité a :
    - trouvé un arrangement avec le paysan qui sera dédommagé en raison du déplacement du bétail.
    - mandaté un bureau d'ingénieurs afin de trouver une solution à ce problème.  
Selon les premiers résultats, il s'avère que le problème vient du système de chloration de notre réseau par l'utilisation d'un trop-plein provenant de Corbeyrier. En été, ce trop-plein est faible et cela crée un problème pour acheminer le chlore jusqu'au réservoir. A l'inverse, lorsqu'il y a beaucoup d'eau, le chlore est trop dilué et l'eau excédentaire se déverse en partie dans la nature en amont de notre réservoir. Une nouvelle chambre de chloration est donc à l'étude et un préavis devrait être présenté au printemps.
- M. le Municipal Eric Minod rassure sur le point que des contrôles de la chloration sont effectués régulièrement. Le risque est plus élevé lorsqu'il y a peu d'eau mais toutes les précautions sont prises pour que cela ne se reproduise plus.

Mme la Conseillère Suzanne Wagner indique que, l'an passé, une présentation très complète sur le domaine de l'assainissement de l'eau avait été faite au Conseil. Elle se demande s'il serait possible d'en obtenir un dossier.

- M. le Syndic Edouard Chollet précise que le plan directeur de la distribution de l'eau, puisque c'est de cela qu'il s'agit manifestement, est un document officiel, accessible par conséquent au public. Il va examiner les modalités de mise à disposition de ce document aux personnes qui en font la demande.

M. le Conseil Jean-Louis Crot informe que, durant son absence, il s'est tenu au courant des affaires communales par différents canaux dont par la lecture du Vuarnéran. Il a constaté que *les informations contenues dans le Vuarnéran ne sont pas très complètes* notamment sur les conseillers communaux. Il se questionne pour quelle raison il n'y a plus d'article sur l'intergénérationnel et relève également un problème de mise en page quant au logo de la Paroisse. Finalement, il relate de nombreuses déceptions quant à la suppression du calendrier.

- Malgré qu'il s'agisse de remarques et non de questions, M. le Syndic Edouard Chollet précise que :
  - La Commune n'est qu'éditrice du Vuarnéran et que la partie rédactionnelle n'est pas entièrement de son ressort, s'agissant notamment de la rubrique en question. Pour les manquements quant aux informations relatives aux conseillers, M. le Syndic demande des exemples à M. le Conseiller Jean-Louis Crot.
  - Ce dernier indique que, dans une édition, l'assermentation d'un Conseiller a été relatée alors que, dans l'édition suivante, l'assermentation de deux Conseillers n'a pas été indiquée.

M. le Syndic prend note des remarques et les transmettra au rédacteur. Pour ce qui est du calendrier, M. le Syndic Edouard Chollet répond qu'il s'est également entretenu avec plusieurs personnes du 3<sup>e</sup> âge sur cette suppression. Après quelques explications, ces personnes ont très bien compris les raisons de son arrêt.

## **Il n'y a plus d'intervention.**

M. le Président Christian Bernasconi remercie l'Assemblée ainsi que la Municipalité, Mme Détraz Jaquerod et M. Müller pour leur présence.

**M. le Président Christian Bernasconi clôt la séance à 20 heures 35.**

Le président :

La secrétaire :

Christian Bernasconi

Christelle Détraz Jaquerod